

QUELQUES LIGNES D'HISTOIRE A ROCHEFORT

La construction de l'école communale

Une école fonctionnait autrefois à Rochefort comme dans les autres villages de la région. La commune assurait une partie du traitement des instituteurs, complété par une cotisation de chaque élève mais aucun bâtiment construit spécialement pour recevoir les enfants n'existait. L'école se faisait dans une maison ou dans quelques pièces que la commune louait à des particuliers.

A Rochefort, il s'agissait d'une maison comprenant deux pièces au rez-de-chaussée et deux à l'étage, soit quatre chambres pour abriter une classe de garçons, une de filles et un logement pour le maître et la maîtresse d'école, le tout inconfortable et surtout trop petit !

L'achat d'un poêle en fonte en 1851 n'apporte que peu d'amélioration.

Consciente de cet état des choses, la commune achète le bâtiment et fait venir de Chambéry l'architecte Mr Fivel en 1860 afin qu'il inspecte les lieux en vue d'y faire des réparations. Le rapport de Mr Fivel en dit long: "il y a de graves inconvénients pour la tenue des classes et le logement des maîtres". A son avis, il faudrait doubler la surface existante.

Quelques années plus tard, en 1863, l'instituteur se plaint au Préfet du mauvais état des lieux et aussi de la petitesse de son appartement.

Pour entreprendre des travaux, la commune a besoin de fonds; elle espère, en vendant des parts de la forêt communale, s'en procurer. Les agents forestiers s'opposent à toute vente.

L'inspecteur des écoles fait également part au Préfet de l'insuffisance des salles. A son avis, la commune serait en mesure de construire un bâtiment convenable avec l'aide financière de l'Etat.

Le conseil municipal décide alors d'offrir la gratuité des cours aux élèves qui fréquenteront l'école à partir du 1er janvier 1868. Geste généreux que Préfet et Inspecteur jugent impossible à réaliser car la commune devrait alors assumer seule le traitement des maîtres et vu l'état de ses finances...

Il devient urgent de prendre une décision: agrandir la maison existante ou construire une maison qui abriterait la mairie, l'école et les logements des instituteurs.

En accord avec le conseil, le maire demande à l'architecte Alphonse Aumerle de dresser un plan pour une construction neuve; le devis s'élève à 17 640 francs. On choisit l'emplacement: le closin, terrain situé près de l'église, au centre du village.

Vive protestation du curé Ducruet. La mairie-école ne pourra pas être placée sur un terrain n'appartenant pas à la commune. Le maire Antoine Peronnier affirme que le closin est propriété communale; tous les ans, s'y déroulaient les réjouissances de "la vogue".

L'archevêque Monseigneur Alexis Billiet tranchera: le terrain appartient au bénéfice-cure, aucune construction ne pourra s'y faire et si la vogue s'y déroulait ce n'était qu'avec la permission de Monsieur le Curé !

Il existe cependant non loin de l'église, un terrain bien placé, en face du bâtiment qui sert d'école et dont le propriétaire consentirait à la vente. La commune estime le terrain à 1000 francs mais le propriétaire en veut 3000 francs. Resterait la solution de l'expropriation si aucun accord n'est possible avec le vendeur.

Un compromis de vente sera signé le 15 mars 1870 et la commune deviendra propriétaire de la parcelle n°728 de la mappe, soit 31 ares 70 centiares pour la somme de 1500 francs versée le 24 juin 1871.

Voilà un premier obstacle franchi, le plus important reste à faire: la construction!

En février 1873, on revient au projet de construction d'une école pour les garçons et de réparations à faire au vieux bâtiment pour en améliorer les salles pour les filles. S'adressant au maire en novembre 1873, le Préfet s'étonne qu'aucune décision ne soit prise, pourtant le conseil avait approuvé le projet initial de l'architecte Aumerle. Le nouveau maire assure vouloir tout mettre en oeuvre pour régler le problème.

En 1874, l'Etat accorde 2000 francs de secours puis 2500 francs. Les moines de la Grande Chartreuse, toujours généreux, ont promis 1000 francs. C'est encore insuffisant. La commune sera obligée de faire un emprunt, ce qu'elle refuse absolument !

Un courrier du Ministre de l'Education au Préfet en juin 1876, nous apprend que la fermeture de l'école avait été ordonnée en novembre 1875, ceci pour obliger la commune à exécuter le projet de construction car malgré les secours accordés, elle s'obstine à ne pas vouloir faire d'emprunt.

Les choses bougent mais lentement et la commune finit par faire un emprunt de 8000 francs. Le secours de l'Etat est maintenant de 8500 francs, plus les 1000 francs des Chartreux, la mise en adjudication des travaux va pouvoir se faire, mais celles de janvier 1877 et de mai 1877 restent infructueuses, les prix portés au devis étant trop bas. N'oublions pas que le devis de l'architecte date de décembre 1868 !

Le maire est autorisé de traiter de gré à gré avec les entrepreneurs Antoine Gariod, maître plâtrier et Joseph Chenevier, maître-charpentier, de Saint Genix. Une réception provisoire des travaux est faite en juin 1878, suivie d'une réception définitive en juin 1879, par l'architecte Aumerle.

Les travaux s'élevèrent à la somme de 18 600 francs plus 930 francs d'honoraires d'architecte plus 1500 francs le terrain soit un total de 21 030 francs.

L'ancienne maison d'école évaluée par le géomètre Maunand est vendue aux enchères en mai 1879.

Mise à prix à 1598 francs, elle devient propriété de Monsieur Bavud du Pont de Beauvoisin pour la somme de 2320 francs.

L'épineux problème de la maison d'école est enfin résolu après de nombreux pourparlers et hésitations.

Notre propos n'est pas de juger les actes des "anciens", néanmoins, on constate que nombre d'écoliers entre 1845 et 1879 ont souffert de cet état de choses et que le principal souci reste le même pour les petites communes rurales: comment financer d'importants travaux sans ruiner la communauté !

Mme CRUVIEUX

Archives consultées: Série O aux Archives Départementales de la Savoie